

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	26/03/2024
En exercice : 23	Date d'affichage :	26/03/2024
Présents : 18		
Votants : 22 (dont 4 pouvoirs)		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis

Mmes COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés : MM. BIBOLLET Nicolas - RIZZON Bruno
Mmes BAZIN Josyane - BOIVINEAU Myriam - JABOUILLE Martine

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : Dénomination des rues sur les communes déléguées d'Aiguebelle et de Randens

Monsieur le Maire indique que plusieurs rues des communes déléguées d'Aiguebelle et de Randens, portent la même dénomination, créant des dysfonctionnements importants pour la localisation ou l'acheminement du courrier.

Il indique qu'une commission s'est réunie afin de mener une réflexion sur de nouvelles dénomination.

Il donne lecture à l'assemblée délibérante des propositions de la commission.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance de la réflexion menée par la commission communale, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide des noms suivants :

- Sur la commune déléguée d'Aiguebelle :
 - La route de la Digue conserve son nom
 - La rue des Jardins conserve son nom
 - L'impasse de la Digue devient « Impasse des Charmes »,
 - Pour le hameau de « La Pouille », le conseil décide de la création de (cinq) nouvelles rues, qui sont :
 - Rue des Fours
 - Rue de l'Industrie
 - Rue des Artisans
 - Rue des Acacias
 - Impasse des Roseaux.
 - Il précise que la création de ces 5 (cinq) rues s'établi conformément au plan joint à la présente délibération.

- Sur la commune déléguée de Randens :
 - Le chemin de la Digue devient : « Chemin des Prés »
 - Le chemin du Péry conserve son nom,
 - La ruelle du Péry devient : « Ruelle du Centre »
 - La rue des Jardins devient « Rue des Jardins de Randens ».

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire
Hervé GENON



Le Maire,
Hervé GENON